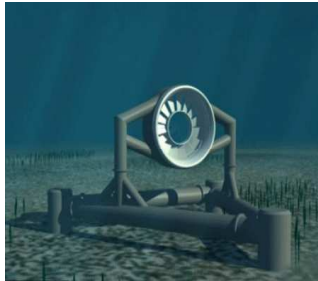


Les énergies renouvelables

Premier volet : LE PARC HYDROLIEN



L'État se mobilise pour le développement de l'énergie hydrolienne. EDF implante cette année un parc de quatre hydroliennes au large de Paimpol-Bréhat, dans les Côtes-d'Armor. Ce projet, unique en Europe, a nécessité la mobilisation des services de l'État, pilotés par la préfecture pour conduire de façon cohérente et coordonnée les procédures administratives dans les délais les plus courts. Le parc hydrolien de Paimpol-Bréhat, est une première européenne. Il s'inscrit dans une politique de développement des énergies renouvelables. En effet, l'implantation d'éoliennes terrestres et off-shore, le développement de parcs photovoltaïques ou encore la méthanisation agricole et industrielle, connaissent, en Bretagne et plus particulièrement dans les Côtes d'Armor, un important essor.

Les quatre hydroliennes seront simplement posées sur le fond, sans ancrage ni forage. Ces turbines, de 690 tonnes et de 21 mètres de hauteur, seront reliées à un poste électrique terrestre par un câble sous-marin. Une puissance de 2MW sera produite, ce qui correspond à la consommation d'environ 1 700 habitants.

Ce projet a nécessité une forte implication des services de l'État pour conduire les procédures administratives nécessaires dans les délais les plus courts. Parmi ces procédures, quatre ont demandé la tenue d'une enquête publique :

- ♦ une autorisation au titre de la loi sur l'eau qui couvre les travaux réalisés sur le milieu marin, de la pleine mer jusqu'au rivage ;
- ♦ une concession d'occupation du domaine public maritime pendant toute la durée d'exploitation du parc hydrolien ;
- ♦ un dossier d'enquête publique
- ♦ un permis de construire a été instruit et accordé par le Maire de Ploubazlanec pour permettre la construction d'un transformateur à terre

Un groupe de pilotage a assuré d'une part, la coordination de l'ensemble des acteurs du projet et d'autre part, la mise en place cohérente des différentes procédures et de leurs calendriers respectifs. Cette coordination a ainsi permis la mutualisation des enquêtes publiques en une seule procédure et de permettre à EDF de ne disposer que d'un seul interlocuteur. Ainsi, 11 réunions de travail, en 18 mois, ont été nécessaires pour boucler la partie administrative et institutionnelle du dossier.

Le préfet des côtes d'Armor a signé l'ensemble des autorisations nécessaires pour permettre l'implantation, d'une Hydrolienne test par EDF puis en début d'année 2012 de trois autres hydroliennes.

